



## Comment faire sa demande de carte de transport scolaire ?

→ La demande se fait en ligne sur [transportscolaire.lenord.fr](http://transportscolaire.lenord.fr) pour les élèves entrant en 6<sup>e</sup>, ou pour toute première demande, à partir de mai 2014,

→ Pour toute famille ne disposant pas d'un accès à internet : le formulaire papier de demande de carte de transport est disponible au secrétariat du collège dans lequel est scolarisé l'enfant.

## Comment est instruite une demande ?



### ÉTAPE 1

Je saisis ma demande en ligne sur [transportscolaire.lenord.fr](http://transportscolaire.lenord.fr). C'est facile et rapide : je n'ai aucune pièce justificative à joindre.\*

\* Le Département du Nord se réserve le droit d'effectuer des contrôles a posteriori sur la situation des élèves.

Collège

### ÉTAPE 2

Le collège reçoit la demande sous 24h, et valide, le cas échéant, les informations fournies. **Il est recommandé de saisir sa demande en ligne avant la période des vacances scolaires d'été.**

Nord  
le Département

### ÉTAPE 3

Dès validation par le collège, le Département reçoit le dossier pour une étude effectuée par ses services. Je reçois ma réponse par courriel.

### ÉTAPE 4

Je fais valider ma contremarque auprès du réseau de transport concerné en agence, par voie postale ou directement sur son site internet s'il propose ce service.

Pour toute demande d'information complémentaire, la Direction des Transports est joignable au **03 59 73 67 40**, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Nord  
le Département

DÉPARTEMENT DU NORD  
Direction des Transports  
51, rue Gustave Delory  
59047 LILLE Cedex  
Tél.: 03 59 73 67 40  
[lenord.fr](http://lenord.fr)

Création : Département du Nord - DIC Graphisme - Photothèque départementale

Nord  
le Département

TRANSPORT  
SCOLAIRE  
INSCRIPTION EN LIGNE

SUR  
[lenord.fr](http://lenord.fr)

NOUVEAU